Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20261005-2026_113_1-DE

Ville de Chantepie

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lequel, dûment convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni le 5 octobre 2026 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Grégoire LE BLOND, Maire

Étaient présents : Grégoire LE BLOND, Vanessa MOINET-TRANVAUX, René ROUSSEL, Anne-Sophie ROSSIGNOL, Isabelle LEBRETON, Romain GUILLARD, Martine LEBRUN, Anthnoy PHILIPPON, Mélinda PELLOTÉ-HÉRY, Vincent VIVIER, Jocelyne DANSAY, Yann LE GALL, Hanane HAJJI, Louis COUASME, Jocelyne LAURENS, Stéphane CHAUVET, Laëtitia CHEMINEL, Mafua Sébastien DE SOUSA MONTEIRO (à partir de la délibération 2026/107), Vanessa MENARD MOTTAIS, Guillaume PASQUIER, Emilie LAINE, Jean-Pierre MARTINEZ, Christian ROBERT, Catherine GUILLOTIN, Gilles DREUSLIN, Stéphanie GOURIN, Laurent REBUFFIE, Caroline OURION, Gautier DERUETTE, Eve SCHOUMACKER, Victor COUPARD,

Procurations : Monsieur Laurent PLAGNE à Monsieur Romain GUILLARD
Madame Sylvie HARDY à Madame Martine LEBRUN

Secrétaire de séance : Monsieur Louis COUASME

N° 2026/113 Bâtiments communaux : convention cadre de diagnostics consommation d'eau sur les bâtiments communaux avec le CEBR

Monsieur Anthony Philippon expose :

Dans le cadre de son nouveau programme ECODO 2025-2030 la Collectivité Eau du Bassin Rennais propose à ses membres la réalisation d'un diagnostic des usages et consommations d'eau potable de leurs bâtiments et d'en assurer un suivi conjoint. Concrètement, le diagnostic ECODO permet de dresser un état des lieux des pratiques et des matériels dans chaque équipement et vise à construire un programme d'actions en faveur des économies d'eau (installation de matériel hydro-économe, récupération d'eau de pluie…) pour ainsi réduire les volumes d'eau potable consommés.

La convention ci-annexée a pour but d'engager la Commune de Chantepie dans la réduction de ses consommations d'eau potable pour aboutir à une consommation réduite de 17% d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019. Pour parvenir à un tel objectif de réduction durable de ces consommations, il est nécessaire que la commune s'approprie cette démarche par la parfaite connaissance de son patrimoine bâti en matière d'usages de l'eau, des consommations associées et des coûts qui y sont liés.

Engagements de la Collectivité Eau du Bassin Rennais	Engagements de la Commune de Chantepie
- Fournir une analyse des consommations constatées depuis la réalisation du diagnostic initial - Analyser la réalisation des éléments de prescriptions et d'intention figurant dans le premier diagnostic - Fournir, si besoin et en commun accord entre les parties, les fichiers informatiques nécessaires à la réalisation d'un nouveau diagnostic Eau des bâtiments et au suivi des consommations et des factures	- Fournir les éléments de contexte pour permettre une analyse des consommations constatées (actions réalisées ou non, travaux d'aménagement, création de nouveaux points de soutirage …) - Fournir les informations liées à l'emplacement/identification des compteurs - Mobiliser, en fonction des besoins, les ressources nécessaires pour être formées à l'auto-diagnostic Eau des bâtiments et réaliser

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20261005-2026_113_1-DE

- Prodiguer à la Commune de Chantepie un temps de formation à l' « auto-diagnostic Eau » des bâtiments à un ou deux agents de la collectivité - Répondre à toute question concernant la gestion et la maîtrise des consommations d'eau dans la limite des compétences des agents de la Collectivité Eau du Bassin Rennais - Fournir une nouvelle synthèse actualisée avec les éléments intermédiaires transmis et intégrant de nouvelles propositions d'améliorations et de perspectives - Assister la Commune de Chantepie dans sa démarche de suivi de ses consommations d'eau potable - Assister la Commune de Chantepie à monter, le cas échéant, un projet d'investissement éligible au fonds Ecodo de la Collectivité Eau du Bassin Rennais - Equiper de télérelève les compteurs de la Commune de Chantepie en respectant la stratégie de déploiement de la Collectivité Eau du Bassin Rennais - Conseiller la Commune de Chantepie, le cas échéant, dans l'élaboration d'un plan de sobriété Eau qui pourra venir compléter ou étoffer un plan plus large déjà existant de type Plan bas carbone, ou plan de sobriété énergétique.	les observations et mesures complètes des bâtiments de la Commune de Chantepie dans un délai de 6 mois défini lors de la réunion de démarrage du projet entre la Collectivité Eau du Bassin Rennais et la Commune de Chantepie après ladite formation ; - Remettre à l'issue du diagnostic toutes les données mises en forme dans les fichiers informatiques fournis ; - Assurer un suivi régulier de la consommation d'eau potable des bâtiments (relève des compteurs et/ou suivi des factures d'eau potable).

Cette convention s'inscrit dans la continuité d'une précédente datant du 11 octobre 2016. Elle est établie pour une durée de 3 ans, à titre gracieux.

Le Conseil municipal est invité à :

- **approuver** les termes de la convention ci-annexée
- **autoriser** Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de Séance

Le Maire,



Louis COUASME

Grégoire LE BLOND